



Ville de Mèze

N° 493

ARRÊTE MUNICIPAL
DEMENAGEMENT
AUTORISATION DE STATIONNER
N° 12 AVENUE DE VILLEVEYRAC

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,
VU, la demande sollicitée par Mme Maleux-Nouvel Marie-Pierre, demeurant 12 avenue de Villeveyrac à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement n° 12 avenue de Villeveyrac de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : La pétitionnaire est autorisée à stationner son véhicule sans empiéter sur la chaussée à hauteur du n° 12 avenue de Villeveyrac, samedi 23 septembre 2023, de 07h00 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 avant minimum par Mme Maleux-Nouvel Marie-Pierre, demeurant 12 avenue de Villeveyrac à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 8 septembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

